

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITÉ AIX MARSEILLE II

DIPLÔME D'ETUDES APPROFONDIES

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;
Vu l'arrêté du 19 septembre 2000 relatif aux habilitations de l'Université AIX MARSEILLE II et de l'Université la Faculté de Médecine de Marseille à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle;
Vu les pièces justificatives produites par Mlle Laure, Joséphine, Diane DELLAMONICA née le 24 novembre 1975 à VILLEURBANNE (69) en vue de son inscription au Diplôme d'Etudes Approfondies de Maladies Transmissibles et Pathologies Tropicales
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

LE DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES DE MALADIES TRANSMISSIBLES ET PATHOLOGIES TROPICALES

est décerné à **Mlle Laure, Joséphine, Diane DELLAMONICA**

avec la mention : PASSABLE
au titre de l'année universitaire 2000-2001

GRADE DE MASTAIRE

Le titulaire



le Président,


Michel LAURENT

Fait à Aix-en-Provence, le 19 février 2002



Recteur d'Académie,
Chancelier des universités


Jean-Marc MONTEIL

N°

AIMAII

2742748

20020219